



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

**AVIS DE MOTION**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 14 septembre 2020 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h15 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Réal Rodrigue

Siège # 4 Mme Suzanne Veilleux

Siège # 2 M. Noël Vigneault

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Mme Karen Talbot

Siège # 6 Mme Vanessa Roy

Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION,  
DU RÈGLEMENT NO 512-2020**

M. Noël Vigneault conseiller au siège no 2, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le no 512-2020 modifiant le règlement no 373-2007 - Zonage de la municipalité afin d'y inclure l'article suivant:

Construction dérogatoire suite à une acquisition à des fins publiques :

- Toute implantation d'une construction rendue non conforme suite à une acquisition à des fins d'utilité publique par un organisme public ou par une autre personne possédant un pouvoir d'expropriation doit être considérée comme étant dérogatoire et protégée par droit acquis.

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 22 septembre 2020